

De : Unge <contact@unge.net>
À : <contact@unge.net>
Répondre à : Unge <contact@unge.net>
Objet : Trait d'Union n°662 - Accord-Cadre UNGE : Formation AIPR
Date : jeu., 07 juil. 2016 16:47:52 +0200

Trait d'Union n°662 - Accord-Cadre UNGE : Formation AIPR

Vous ne voyez pas cet email
correctement ?
[Regardez le dans votre navigateur.](#)



Formation Trait d'Union n°662 - Accord-Cadre UNGE : Formation AIPR

Jeudi 07 Juillet 2016

Chère consœur, cher confrère, cher adhérent,

En vertu des dispositions de l'arrêté du 19 février 2013, **les Géomètres-Experts sont exonérés de la certification de compétences pour le géoréférencement des réseaux.**

Toutefois, **leurs personnels intervenant sur les chantiers doivent justifier individuellement d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)** après passage d'un examen d'habilitation. En l'absence d'attestation de compétence du personnel, le Géomètre-Expert ne pourra pas faire valoir la certification pour le géoréférencement des réseaux.

Le Groupe formation et le Bureau de l'UNGE vous informent qu'un accord-cadre vient d'être mis en place pour la formation "AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Profil Concepteurs".

Cette formation destinée aux collaborateurs des cabinets de Géomètre-Expert sera dispensée par l'**organisme SOGELINK** qui se chargera de coordonner l'organisation des sessions avec les Présidents de Chambres régionales et départementales.

[Vous pouvez télécharger ici le programme détaillé.](#)

Nous vous rappelons qu'une **remise significative sur la cotisation UNGE de l'année suivante est appliquée pour chaque collaborateur inscrit à l'une de ces sessions.**

Claude DHOMBRES
Trésorier de l'UNGE

Contact : Secrétariat de l'UNGE
Tél. : 01 45 61 18 08
Fax : 01 45 61 18 25